



ihobe



Agentia Regională pentru  
Protecția Mediului  
Timișoara



*Implementation and enforcement of the environmental acquis  
focussed on soil/subsoil protection and ecological reconstruction*

TWINNING PROJECT PHARE 2006/IB/EN-03

COMPOSANTE : 3

N° activité : 3.1.2

Nom activité : Preparation to work together: trainings, seminars

Dates mission : 8 & 9 septembre 2008

#### RAPPORT DE MISSION

##### Résumé :

L'objet de ce séminaire était d'échanger sur la situation de la France et de la Roumanie au niveau de la gestion des sites et sols pollués, la Roumanie n'ayant pas encore une très longue expérience sur ce sujet. De plus, la France, après plus de 15 ans d'expériences, a changé en 2007 de méthodologie. Enfin, durant cette période de présidence européenne française, il s'agissait également de faire un point d'étape sur le projet de Directive de Protection des Sols dont une première version avait été présentée en septembre 2007 par la présidence portugaise, et qui fait aujourd'hui encore débat.

L'ensemble des échanges a permis de s'apercevoir que certaines similitudes existent entre la méthodologie de gestion des sites et sols pollués française et la future stratégie nationale roumaine qui devrait officiellement être mise en œuvre d'ici fin 2008. Cependant, la Roumanie a reconnu manquer de compétences sur un certain nombre de sujets présentés lors de la 2<sup>ème</sup> journée, et souhaiterait que la France continue à leur apporter leur expérience, notamment sur l'Evaluation des Risques Sanitaires et l'atténuation naturelle. De plus, les autorités de l'environnement roumaines souhaiteraient élargir la diffusion de l'information au niveau national, pas seulement au niveau de la région de Timisoara, à l'occasion d'un séminaire début 2009, en présence du Ministère de l'Environnement Français et roumain et du BRGM.

Enfin, ce séminaire a permis de discuter sur une participation et collaboration roumaine aux tables rondes du Common Forum, dont la prochaine se déroule en Octobre en France.

-----

The subject of this seminar was to exchange on French and Romanian situations about contaminated soils and sites, Romania not yet having a large experience about it. Moreover, in 2007, France, after 15 years of experience, changed the methodology of contaminated soils management. Taking into account the fact that at present France holds the EU Presidency, it was also question about making a synthesis on the stage project of the Soil Framework Directive, as a first version was presented in September 2007 by the Portuguese Presidency, which even today is a debate topic.

All the exchanges permitted to identify several similarities between the French methodology in polluted soil and site management and the future Romanian national strategy, which will be implemented at the end of 2008. However, Romania admits its lack of competence in several topics, especially in sanitary risk assessment and mitigation and that they need the French experience in order to improve the situation. In addition, with the occasion of a seminar at the beginning of 2009 in the presence of Romanian and French Environmental Ministry and of BRGM, the Romanian environmental authorities want to expand informational diffusion from a regional level (Timisoara) to a national one.

Eventually, this seminar permitted to talk about Romanian participation and collaboration to Common Forum reunions, the next one being in October, in France."

**Visa chef de projet roumain: G. LAMBRINO**

A handwritten signature in dark ink, appearing to be the initials 'GL' with a long horizontal stroke extending to the right.

**Visa chef de projet français: F. BLANCHARD**

A handwritten signature in dark ink, appearing to be the initials 'FB' with a long horizontal stroke extending to the right.

N°act	Date	Objet	Experts français	Contacts Roumanie
3.1.2	08.09.08	<p>Rencontre avec le Ministère de l'Environnement roumain et la REPA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• échange sur la législation roumaine en cours d'élaboration</li> <li>• discussions sur le projet de Directive sur la protection des sols, notamment sur la proposition française en cours de diffusion</li> </ul>	D. Darmendrail F. Lefèvre D. Fauconnier	Nicolae Heredea, directeur Direction Sol Sousol, MMDD Ghizela Capanariu, chef du service de mise en œuvre des politiques de l'environnement (REPA) Ileana Pirje, chargée de mission sites et sols pollués (REPA) Ana-Maria Teodoru, Assistante Adriana Murariu, Interprète
3.1.2	09.09.08	<p>Séminaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation des objectifs du Projet de Directive sur la protection des Sols</li> <li>• Présentation du point de vue français et du point de vue roumain sur ce projet de directive</li> <li>• Retours d'expériences français et présentation de la stratégie française de gestion des sites et sols pollués</li> <li>• Présentation de 2 études de cas illustrant la stratégie nationale française</li> </ul> <p>Eclairage du Ministère roumain sur sa stratégie nationale de gestion des sites et sols pollués à venir d'ici fin 2008</p>	D. Darmendrail F. Lefevre D. Fauconnier	Cf liste des participants (Annexe 1)

## 1/ DESCRIPTION DE LA MISSION

### **1.1/ Les enjeux de la mission :**

- Présenter les actions en cours dans le cadre de la Présidence Française de l'Union Européenne sur le projet de directive sur la protection des sols
- Présenter l'approche nationale française en matière de gestion et de réhabilitation des sites et sols pollués,
- Présenter des cas concrets de gestion de sites pollués en France ayant conduit à leur réhabilitation et à leur réutilisation pour d'autres usages que des activités industrielles,
- Echanger sur l'approche roumaine en cours de développement d'ici la publication de la stratégie nationale fin 2008.

### **1.2/ Réalisation**

- Réunion d'échanges avec le Ministère Roumain de l'Environnement et la REPA
- Séminaire sur les politiques européennes sur les sites et sols pollués,
- Discussions finales sur les besoins particuliers de la Roumanie dans ce domaine.

Cette mission a pu se dérouler dans de bonnes conditions du fait d'une très forte implication des personnes de la REPA et du Ministère Roumain de l'Environnement. Les interventions et questions des participants au séminaire ont fortement contribué à son intérêt.

## 2/ BILAN DES REUNIONS D'ECHANGE

Au cours des réunions d'échange tenues le 8 septembre 2008, les questions ont porté essentiellement sur :

- le projet de directive cadre sur la protection des sols représenté au Conseil de l'Europe par la Présidence Française (différences principales avec le projet de la Présidence Portugaise n'ayant pas été acceptées en décembre 2007, nouveautés dans la proposition française, prise en compte des problématiques spécifiques à la Roumanie – acidification des sols, gestion des pollutions historiques),
- les rôles respectifs du Ministère, des autorités locales (échelles régionale et départementale) et des établissements publics soutiens, tels que le BRGM,
- les systèmes d'accréditation des opérateurs, prestataires de service, qui permettraient d'améliorer la qualité des études rendues et des prises de décision corolaires,

- les questions de financement des actions de gestion et de réhabilitation des sites et sols pollués dans différentes situations.

Plusieurs remarques peuvent être faites à ce sujet :

- Les Roumains ont appuyé le développement de leur approche nationale en matière de gestion des sites pollués sur les expériences des autres pays Européens, afin d'éviter de reproduire des erreurs faites ayant conduit à des dépenses non indispensables. Ils sont preneurs de tout retour d'expérience pour finaliser leur stratégie nationale qui doit être établie d'ici la fin de l'année 2008.
- La Roumanie ne dispose pas de fonds propres pour mener à bien une approche telle que proposée par la Présidence Portugaise (inventaire exhaustif, diagnostic systématique visant à prouver l'absence complète de risques, traitement des sites pollués). Le recours à des fonds structurels ou des programmes de financement tels que LIFE+ devra être étudié.
- La proposition française de projet de directive européenne sur la protection des sols est en adéquation avec les principes développés dans l'approche nationale roumaine. Les principales différences constatées portent sur le niveau des investigations préliminaires et sur les typologies de financements susceptibles de supporter les coûts correspondants. Mais il s'agit là de points techniques ne relevant pas nécessairement d'un niveau de directive européenne.
- La Roumanie publiera une première liste de sites pollués d'ici à la fin de l'année 2008. Elle s'appuiera sur cette liste pour lancer des diagnostics plus détaillés afin d'apprécier les risques et de traiter les sites présentant les risques les plus importants.
- Cependant, l'identification des sites reste une préoccupation, les modalités d'inventaires n'ayant pas été jugées satisfaisantes. Un test sur une région cible est envisagé dans le cadre d'une activité du point focal du jumelage dans la région ouest de la Roumanie.
- Les impacts des zones urbaines (typologie, mesures, et actions correctives) et des sites orphelins et abandonnés seront identifiés et investigués à compter de 2009. Un retour d'expérience sur ce type de pollution est souhaité.
- La prise en compte de problèmes très spécifiques, telles que les pollutions radiologiques ou par des Organismes Génétiquement Modifiées, a été brièvement abordée afin de circonscrire le périmètre d'intervention du Ministère Roumain de l'Ecologie, mais n'a pas été développée du fait de son contexte moins prioritaire. Le thème de l'agriculture sera toutefois traité au niveau du point focal du jumelage.

### 3/ BREF DESCRIPTIF DU SEMINAIRE

Le tableau ci-après reprend le programme du séminaire.

<b>Séminaire « <u>Politiques européennes sur les sites et sols pollués</u> »</b>	
<b>Mardi, 9 septembre 2008</b>	
Centre Culturel Français de Timișoara (salle Flaubert), Bd. CD Loga, nr. 46	
<b>10:00-10:30</b>	<b>Accueil des participants, introduction, présentation de l'agenda</b>
<b>10:30-11:30</b>	<b>Projet de Directive cadre pour la protection du sol et les politiques européennes</b> (Mme. Dominique DARMENDRAIL – BRGM, France et Mme. Fantine LEFEVRE – MINISTERE DE L'Ecologie, de L'Energie, du Développement durable et de L'Aménagement du Territoire – France)
	<b>Discussions</b>
<b>11:30-11:45</b>	<b>Pause café</b>
<b>11:45-13:00</b>	<b>Présentation de l'approche française et des changements qui ont eu lieu en 2007</b> (Mme. Dominique DARMENDRAIL et Mme. Fantine LEFEVRE)
	<b>Discussions</b>
<b>13:00-14:00</b>	<b>Pause repas</b>
<b>14:00-16:00</b>	<b>Etudes de cas de France - réhabilitation des sites industriels abandonnés en milieu urbain:</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Usine métallurgique de Toulouse</li><li>• Ancien emplacement d'une émaillerie (en utilisant des solvants, des métaux lourds, peintures, etc.)</li></ul> (Mme. Dominique DARMENDRAIL)
<b>16:00-16:30</b>	<b>Discussions et conclusions</b>
<b>16:30</b>	<b>Fin du programme</b>

Un bref rappel de ce qui a été présenté est résumé ci-dessous (pour plus de détails, se référer aux diaporamas présentés).

- Projet de directive européenne sur la protection des sols : historique de la proposition depuis la communication de la Commission Européenne en avril 2006 jusqu'au blocage au niveau du Conseil de l'Europe et propositions de la Présidence Française de l'Union Européenne pour une relance des travaux sur ce sujet,
- Evolution de la législation en Roumanie,

- Approche française en matière de gestion et de réhabilitation des sites et sols pollués, avec une attention particulière aux changements intervenus en 2007 (raisons, modifications techniques apportées),
- Etudes de cas français : réhabilitation de sites industriels abandonnés en milieu urbain.

Les participants ont abordé plusieurs questions portant notamment sur :

- Les risques de différences d'obligations réglementaires entre les pays de l'Union susceptibles d'engendrer une concurrence différentielle sur le marché économique, la Directive ne donnant que des objectifs communs, chaque Etat membre étant ensuite libre d'agir selon ses particularités propres,
- Les modalités de prise en compte du fond géochimique naturel (présentant de grandes variations de concentrations en éléments métalliques au niveau des deux Etats Membres) et du bruit de fond dans l'évaluation des risques pour les populations,
- Les réels besoins d'harmonisation : à quel niveau ? jusqu'où ? les outils susceptibles d'être développés dans le futur pour permettre cette harmonisation, versus la prise en compte du principe de subsidiarité.

### 3/ DISCUSSION ET VALIDATION DES PROCHAINES SESSIONS

La mission a mis en exergue :

- les différences entre les approches nationales roumaine et française,
- le recours à des méthodologies communes reconnues à l'échelle internationale, en particulier l'évaluation des risques et le traitement des sites présentant les risques les plus importants,
- les rôles et attributions des différents intervenants, notamment les autorités et leurs appuis techniques,
- les besoins complémentaires d'outils ou de protocoles techniques permettant de résoudre certains points incontournables de la gestion des sites pollués :
  - o prise en compte des fortes variations du fond géochimique naturel,
  - o prise en compte du bruit de fond (incluant les autres sources d'exposition à des risques chroniques),
  - o niveau minimal obligatoire d'investigations permettant de prendre des décisions optimales,
- les difficultés de financement à hauteur des enjeux, notamment dans le contexte de la privatisation de l'économie roumaine.

Le retour d'expérience fait en France depuis la mise en œuvre de l'approche nationale a retenu l'attention des partenaires Roumains qui aimeraient pouvoir :

- en faire profiter les autres régions roumaines, via une journée d'information à l'échelle nationale,

- disposer d'autres éléments du retour d'expérience, notamment sur les phases d'investigation des milieux (notamment sur les mesures d'air du sol, pour apprécier les effets des émissions de vapeurs de gaz), d'évaluation des risques, d'identification des sources (par rapport au milieu géologique), des modalités de prise en compte des processus d'atténuation naturelle dans l'approche de gestion.

Ces nouveaux éléments pourraient conduire à une demande d'évolution du programme du jumelage pour s'adapter aux besoins émergents suite aux premières missions.

Annexe 1 – Liste des participants au Séminaire « Politiques européennes »

<b>Nr. Crt.</b>	<b>Nume si prenume</b>	<b>Institutia reprezentata</b>	<b>Funcția</b>	<b>Directia (compartimentul)</b>	<b>Telefon</b>
1.	Teodora TOIA	ARPM Timisoara	Consilier Asistent	PNPSS	0256/200526
2.	Ileana PIRJE	ARPM Timisoara	Consilier Principal	PNPSS	0256/200526
3.	Ioan BACEANU	ANPM	Consilier	BPSS	0721665487
4.	Simona DREGHIN	Primaria Hunedoara	Inspector de Specialitate	Protectia Mediului	0728081512
5.	Nicolae HEREDEA	MMDD	Director	Directia Sol Subsol	0723335551
6.	Dan MIRCEA	Primaria Timisoara	Consilier superior	Directia de Mediu	0256/408451
7.	Ileana TANASE	I.N.H.G.A.	Chimist	D.G.A.	0744430522
8.	Monica ISACU	CJ Timis	Consilier I	Compartiment Mediu	0744576277
9.	Georgeta ROTARU	APM Timis	Consilier asistent	IPM	0256/491845
10.	Cristian CIUNGAN	APM Hunedoara	Consilier	IPM	0254/212252
11.	Ramona BUGARIU	SC TMK-RESITA SA	Inginer	Mediu	0255/211883
12.	Adrian FLOREA	Arcelormittal Hunedoara	Manager Mediu	Mediu	0726333959
13.	Ana-Maria TEODORU	ARPM Timisoara	RTA Assistant	Twinning	0256/200557 0726897763
14.	Adriana MURARIU	ARPM Timisoara	RTA Initerpreter	Twinning	0256/200557
15.	Danièle FAUCONNIER	ARPM Timisoara	Resident Twinning Advisor		0256/200557
16.	Dominique DARMENDRAIL	BRGM	Conseiller DG	Direction Generale	0033.238643041
17.	Fantine LEFEVRE	MEEDDAT	Chargee de mission SSP	Bureau des sols	0033.142191429